

**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2023 à 20.00 HEURES.**

**0. Administratif:**

1. Présidence : M. Serge Carrard, syndic de la commune.
2. Début : à 20 h 01.
3. Participants: 5 membres du conseil communal, la boursière et la secrétaire ; 33 citoyennes et citoyens actifs selon liste des présences contresignée et 4 personnes sont excusées.
4. Scrutateurs désignés: M. Olivier Pochon et M. Jean-Luc Fivaz sont scrutateurs.
5. Convocation : une circulaire à tous ménages, affichage au pilier public, publication sur notre site internet et insertion dans la feuille officielle No 48 du 01.12.2023.
6. Aucune remarque n'est retenue sur le mode de convocation ; le Syndic déclare ouverte cette assemblée où toutes les décisions seront verbalisées.

I. Procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2023 et approbation.

II. Budgets 2024

- 2.1. Budget du compte de résultat
- 2.2. Rapport de la Commission financière
- 2.3. Approbation du budget du compte de résultat
- 2.4. Budget des investissements
  - 2.4.1 Crédit d'étude pour la transformation partielle du bâtiment communal et le déplacement de l'administration communale
  - 2.4.2 Réfection de la route de Châtillon
  - 2.4.3 Réalisation partielle du concept de mobilité, quartier de l'Arzillier et le carrefour de la Vuardaz
- 2.5. Rapport de la Commission financière
- 2.6. Approbation du budget des investissements

III. Divers

---

**I. Procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2023 et approbation**

Le procès-verbal de l'assemblée précédente du 8 mai 2023 (pages 412 à 416 du registre) n'est pas lu. Il a pu être consulté sur le site [www.chatillon-broye.ch](http://www.chatillon-broye.ch) ou au secrétariat communal. Aucune remarque formulée, l'assemblée adopte ce PV par un vote à main levée.

**L'assemblée accepte** le procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2023 à l'unanimité  
(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

## II. Budgets 2024

### 2.1. Budget du compte de résultat

Le responsable des finances présente le budget du compte de résultat 2024. Il informe que le budget a été calculé avec un taux d'impôt de 65 centimes et que nous n'avons plus besoin de voter cette baisse. Il donne également des explications détaillées sur les postes suivants :

#### **Administration générale**

*Administration des finances et des contributions* / Intérêts moratoires, compensatoires  
*Services généraux* / Traitement du personnel administratif, Archives communales, Charges utilisation pour informatique, hébergement

*Immeubles administratifs* / Eau, énergie, combustible, élimination de déchets, Amortissements planifiés bâtiments administratifs

#### **Ordre et sécurité publics, défense**

*Questions juridiques* / Frais d'avocat et de tiers

*Service du feu* / Participation à l'ADIS-Broye

#### **Formation**

*Ecole primaire* / Camp de ski

*Accueil extrascolaire* / Part. communale AES La Fourmilière

#### **Culture, sport et loisirs**

*Manifestations* / Réceptions organisées par la commune

#### **Prévoyance sociale**

*Structures d'accueil extrafamilial de jour* / Subvention de crèches et garderies, Participation des parents

#### **Protection et aménagement de l'environnement**

*Aménagement du territoire* / Honoraires et frais d'avocat

#### **Finances et impôts**

*Impôts communaux ordinaires* / Impôt sur le revenu personnes physiques, impôt sur fortune

Les réponses ou explications fournies, par le responsable des finances ou par M. le Syndic, donnent satisfaction générale.

### 2.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Marc Gebhard, président de la commission financière. Il informe que suite à son examen du 14 novembre 2023, la commission recommande l'approbation du budget du compte de résultat 2024.

Charges	CHF	2'007'790.75
Produits	CHF	2'007'790.75
Excédent de charges	CHF	94'500.00

### 2.3. Approbation du budget du compte de résultat

Ce budget est soumis à l'assemblée par un vote à main levée.

**L'assemblée accepte le budget 2024 du compte de résultat à l'unanimité.**  
 (Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

## 2.4. Budget des investissements

M. Daniel Martin présente le dossier des investissements projetés en 2024.

### 2.4.1 Crédit d'étude pour la transformation partielle du bâtiment communal et le déplacement de l'administration communale

M. Daniel Martin informe l'assemblée que le conseil communal souhaite déplacer l'administration communale dans l'ancien local des pompiers. Il présente le projet retenu par le conseil communal. Cette étude va permettre de chiffrer ce projet.

M. Hansjörg Hofpeter demande ce que nous allons faire du bureau communal. M. Daniel Martin lui répond que cette salle pourrait servir pour les cours d'appuis.

La commission financière recommande à l'assemblée l'approbation de cet investissement.

**L'assemblée accepte** l'investissement de CHF 12'000.00 pour le crédit d'étude pour la transformation partielle du bâtiment communal et le déplacement de l'administration communale **à l'unanimité.**

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

### 2.4.2 Réfection de la route de Châtillon

M. Alexandre Dufour informe l'assemblée que le conseil communal prévoit de faire la réfection de la route de Châtillon. Nous avons reçu des offres de la part d'une entreprise.

Il présente ensuite le carrefour du Tilleul. Nous devons prévoir un trottoir et aménager la sortie de la nouvelle construction. M. le Syndic informe que nous devons sécuriser le carrefour qui comporte l'arrêt de bus pour les élèves du CO. M. Dufour informe qu'il n'y aura pas d'élargissement de la route.

La commission financière recommande à l'assemblée l'approbation de cet investissement.

**L'assemblée accepte** l'investissement de CHF 180'000.00 pour la réfection de la route de Châtillon **à l'unanimité.**

(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

### 2.4.3 Réalisation partielle du concept de mobilité, quartier de l'Arzillier et le carrefour de la Vuardaz

M. Alexandre Dufour présente le diagnostic sur l'étude de mobilité. Il informe que le Conseil communal souhaite sécuriser les carrefours de l'Arzillier. Il prévoit un passage à 30 km/h, un marquage au sol et l'aménagement d'un stop aux sorties des dessertes du quartier.

M. Fivaz demande s'il y aura une modification du cédez-le-passage à la sortie de L'Arzillier.

M. Dufour lui répond que le cédez-le-passage va rester.

M. Fivaz se pose la question de savoir si nous élargissons la route de Châtillon les gens risquent toujours de se déporter dans la partie herbeuse.

M. Alexandre Dufour termine en présentant la modification du carrefour de la Vuardaz. Le Conseil communal propose de modifier le cédez-le-passage en stop.

M. Jaccard demande des informations concernant le chemin MD08 (reliant Drussy au chemin du Purgatoire). M. Dufour l'informe qu'il s'agit d'un manquement et que ce chemin n'existe pas.

M. Chanez demande si nous pouvons demander l'avis au service du feu avant de faire ces aménagements.

La commission financière recommande à l'assemblée l'approbation de cet investissement.

**L'assemblée accepte** l'investissement de CHF 16'000.00 pour la réalisation partielle du concept de mobilité, quartier de l'Arzillier et le carrefour de la Vuardaz **à l'unanimité.**  
(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

## 2.5. Rapport de la Commission financière

M. Marc Gebhard informe que la commission financière n'a pas de remarque particulière et recommande l'approbation du budget d'investissements 2024.

La récapitulation du budget 2024 des investissements est présentée ainsi :

Charges	CHF	319'800.00
Produits	CHF	319'800.00
Excédent des charges	CHF	319'800.00

## 2.6. Approbation du budget des investissements

Ce budget est proposé à la ratification de l'assemblée par un vote à main levée.

**L'assemblée accepte** le budget 2024 des investissements **à l'unanimité.**  
(Les membres du conseil communal n'ont pas exprimé leur droit de vote sur cette décision).

Le Syndic remercie l'assemblée pour son attention et la confiance qu'elle accorde au conseil communal ainsi qu'à la commission financière.

### III. Divers

M. le Syndic informe que :

- Sur proposition de l'ASIC, la commune a fait opposition au projet de mesures constructives du nouvel avion de combat F-35, étant donné que le cadastre du bruit n'a pas été révisé. M. Follonier demande si cela va avoir un impact sur les biens immobiliers. M. Martin informe que dans le rayon des 60 db il pourrait y avoir des interdictions de construire.
- A partir de ce jour, vous pouvez acheter des cartes CFF dégriffées commune auprès de l'administration communale.
- Il présente notre nouvelle concierge, Mme Vanessa Benoit et lui souhaite la bienvenue.

M. le Syndic donne la parole aux citoyens :

- M. Daniele Levi informe qu'il va souvent se promener et il demande si nous pouvons modifier le panneau interdisant l'accès aux chiens à la place de jeux. M. le syndic informe que les habitants peuvent utiliser le chemin en tenant leur chien en laisse, mais qu'il ne faut pas les attacher à la place de jeux.
- M. Levi informe que les regards d'eau sont bouchés au Drussy.

M. le Syndic remercie les membres du conseil communal et de l'administration pour le travail effectué.

La parole n'est plus demandée, M. le Syndic informe l'assemblée que le conseil communal reste à disposition pour toute question ou information et invite les participants à partager le verre de l'amitié. Il souhaite de belles fêtes de fin d'années à tous.

L'assemblée est levée à 21 h 00.

Châtillon, le 11 décembre 2023

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Le syndic :

M. Vocat

S. Carrard

---